

**Compte rendu synthétique**  
**du Conseil Municipal**  
**Réunion du 26 novembre 2015**

Nombre de conseillers en exercice 19 Présents Votants Date de convocation : 19 novembre 2015  
L'an deux mille quinze, le vingt six novembre, le Conseil Municipal de Saint Morillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Michel BENESSE, Maire.

Etaient présents : M. BENESSE, M. BETHANCOURT, Mme BOURGADE, Mme CAIOLA, Mme FILLON, Mme GASCOIN, M. GOUVERNEUR, Mme HARRIS, M. HEINTZ, M. LAPEYRE, M. MONDOU, Mme PELISSIER, Mme PICHEVIN, M. ROUAUX et Mme SECCO

Etaient absents : M. BERNASCONI (pouvoir à M. MONDOU), Mme BROUARD (pouvoir à M. BENESSE), M. DELL'ORME (pouvoir à Mme PICHEVIN), M. KEREVER (pouvoir à M. ROUAUX) - Secrétaire de séance : M. Michel LAPEYRE

**DELIBERATIONS**

**I – INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL  
A LA SUITE D'UNE DEMISSION**

Monsieur le Maire rappelle que M. Frédéric MARCHAND l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal. Conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le Préfet de la Gironde en a été informé. Mme Claire GASCOIN suivant immédiat sur la liste « Saint-Morillon, village d'avenir » dont faisait partie M. Frédéric MARCHAND lors des dernières élections municipales, est installée en qualité de Conseiller Municipal. Monsieur le Maire lui souhaite bienvenue au nom de l'ensemble du Conseil Municipal.

**II – NOUVELLE COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à **14 voix pour, 3 absentions** (Mme FILLON, Mme HARRIS, M. GOUVERNEUR) et **2 voix contre** (M. DELL'ORME, Mme PICHEVIN) de modifier la composition des commissions communales afin de permettre aux élus municipaux de la liste minoritaire de réaliser une nouvelle répartition de leurs représentants, et de valider les désignations indiquées ci-après :

Désignation	Responsables	Membres
Associations et Culture	M. Jean-Manuel DELL'ORME	M. BENESSE M. DELL'ORME M. BERNASCONI Mme CAIOLA Mme HARRIS M. MONDOU Mme GASCOIN
Budget : élaboration et suivi	Mme Aude FILLON	M. BENESSE Mme FILLON M. BETHANCOURT M. GOUVERNEUR M. HEINTZ Mme PELISSIER M. MONDOU

<p align="center"><b>Actions sociales et A.L.S.H</b></p>	<p align="center"><b>Mme Isabelle CAIOLA</b></p>	<p><b>M. BENESSE</b>  <b>Mme CAIOLA</b>  <b>M. MONDOU</b>  <b>Mme GASCOIN</b>  <b>M. GOUVERNEUR</b>  <b>Mme HARRIS</b>  <b>Mme PELISSIER</b></p>
<p align="center"><b>Communications : Bulletins, site internet</b></p>	<p align="center"><b>Mme Dolores PICHEVIN</b></p>	<p><b>M. BENESSE</b>  <b>Mme PICHEVIN</b>  <b>M. GOUVERNEUR</b>  <b>Mme HARRIS</b>  <b>M. HEINTZ</b>  <b>Mme CAIOLA</b>  <b>M. MONDOU</b></p>
<p align="center"><b>Urbanisme et voirie</b></p>	<p align="center"><b>M. Marc BETHANCOURT</b></p>	<p><b>M. BENESSE</b>  <b>M. BETHANCOURT</b>  <b>M. GOUVERNEUR</b>  <b>Mme HARRIS</b>  <b>M. HEINTZ</b>  <b>Mme PELISSIER</b>  <b>M. MONDOU</b></p>
<p align="center"><b>Environnement</b></p>	<p align="center"><b>M. Gérard GOUVERNEUR</b></p>	<p><b>M. BENESSE</b>  <b>M. GOUVERNEUR</b>  <b>M. DELL'ORME</b>  <b>Mme HARRIS</b>  <b>M. SECCO</b>  <b>Mme PICHEVIN</b>  <b>M. BETHANCOURT</b></p>
<p align="center"><b>Jumelage</b></p>	<p align="center"><b>Mme Isabelle CAIOLA</b></p>	<p><b>M. BENESSE</b>  <b>Mme CAIOLA</b>  <b>M. BERNASCONI</b>  <b>Mme BROUARD</b>  <b>M. DELL'ORME</b>  <b>M. MONDOU</b>  <b>Mme SECCO</b></p>
<p align="center"><b>Ecole : relations avec les enseignants, activités péri-éducatives et restauration scolaire</b></p>	<p align="center"><b>M. Christophe MONDOU</b></p>	<p><b>M. BENESSE</b>  <b>M. MONDOU</b>  <b>Mme CAIOLA</b>  <b>M. BETHANCOURT</b>  <b>Mme BOURGADE</b>  <b>Mme FILLON</b>  <b>Mme HARRIS</b></p>

<b>Jeunesse et sports</b>	<b>M. Nicolas BERNASCONI</b>	<b>M. BENESSE</b> <b>M. BERNASCONI</b> <b>Mme BROUARD</b> <b>Mme GASCOIN</b> <b>M. DELL'ORME</b> <b>Mme CAIOLA</b> <b>M. MONDOU</b>
<b>Marchés Publics à Procédure Adaptée MAPA</b>	<b>M. le Maire</b>	<b>M. BENESSE</b> <b>Mme CAIOLA</b> <b>M. MONDOU</b> <b>Mme FILLON</b> <b>Mme HARRIS</b> <b>M. BETHANCOURT</b> <b>Mme BOURGADE</b>
<b>Restauration scolaire (Elus désignés à la commission extra-municipale)</b>	<b>M. le Maire</b>	<b>M. BENESSE</b> <b>M. MONDOU</b> <b>M. BETHANCOURT</b> <b>Mme BOURGADE</b>

### III – OBJET : DECISION MODIFICATIVE (N°4) – BP 2015 COMMUNE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les crédits prévus à certains articles du budget communal doivent être majorés ou minorés sur le budget de l'exercice 2015 comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>DIMINUTION DE CREDITS OUVERTS</b>	<b>AUGMENTATION SUR CREDITS OUVERTS</b>
<b>6411 DF – personnel titulaire</b>		+ 4.000 €
<b>6413 DF – personnel non titulaire</b>		+ 40.000 €
<b>64168 DF – Autres emplois d'insertion</b>		+ 8.000 €
<b>6451 DF – Cotisations à l'URSSAF</b>		+ 7.900 €
<b>6454 DF – Cotisations PÔLE EMPLOI</b>		+ 2.000 €
<b>74711 RF – Participations Emplois aidés</b>		+ 4.700 €
<b>6419 RF – Remboursement sur rémunération du personnel</b>		+ 32.000 €
<b>7478 RF – Participations CAF</b>		+ 29.000 €
<b>778 RF – Autres produits exceptionnels</b>		+ 3.200 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à **17 voix pour et 2 abstentions (M. ROUAUX et M. KEREVER)** les virements de crédits indiqués ci-dessus.

#### IV - REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL

##### ↳ INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le montant total de l'enveloppe affectée à l'Indemnité d'Administration et de Technicité pour le régime indemnitaire 2015 du personnel communal est fixé à 8.203 €. L'attribution individuelle sera effectuée par arrêté de l'autorité territoriale.

##### ↳ INDEMNITE D'EXERCICE DES MISSIONS DE PREFECTURE

Monsieur le Maire propose d'attribuer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 une indemnité d'exercice de mission de préfecture, basée sur le montant de référence annuel fixé par arrêté ministériel pour les agents relevant des cadres d'emplois des attachés territoriaux et des adjoints administratifs avec application d'un coefficient multiplicateur compris entre 0,8 et 3. Le crédit global affecté à l'attribution de ces indemnités est fixé à 9.577 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **13 voix pour et 6 abstentions (Mme BOURGADE, Mme GASCOIN, M. HEINTZ, Mme SECCO, M. ROUAUX et M. KEREVER)** de confirmer l'attribution des indemnités d'exercice des missions de préfecture au profit des cadres d'emplois suivants, selon les taux moyens règlementaires en vigueur et les coefficients multiplicateurs, comme suit :

Cadres d'emplois	Montant de référence annuel règlementaire IEMP	Coefficient multiplicateur maximum
<i>Attaché territorial</i>	1.372,04 €	de 0,8 à 3
<i>Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe</i>	1.478,00 €	de 0,8 à 3
<i>Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe</i>	1.153,00 €	de 0,8 à 3

M. le Maire déterminera le taux individuel applicable à chaque agent dans les limites fixées ci-dessus, afin de déterminer le montant de la prime qui sera versée mensuellement. Les crédits budgétaires correspondant à ces indemnités seront inscrits au chapitre 64.

#### VI – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2<sup>EME</sup> CLASSE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à **8 voix pour (M. BENESSE, Mme BROUARD, Mme CAIOLA, M. DELL'ORME, M. GOUVERNEUR, M. MONDOU, Mme PELISSIER, Mme PICHEVIN), 5 abstentions (M. BERNASCONI, M. BETHANCOURT, Mme FILLON, Mme HARRIS, M. LAPEYRE) et 6 voix contre (Mme BOURGADE, Mme GASCOIN, M. HEINTZ, M. KEREVER, Mme SECCO, M. ROUAUX)** la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35/35<sup>èmes</sup>) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les crédits correspondants seront inscrits au budget de la commune.

#### VII – MODIFICATION DES STATUTS DU S.I.A.E.P.A de SAINT-SELVE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **8 voix pour (M. BERNASCONI, Mme BOURGADE, Mme GASCOIN, M. HEINTZ, M. KEREVER, M. MONDOU, Mme SECCO, M. ROUAUX), 5 abstentions (M. BENESSE, Mme BROUARD, Mme FILLON, M. LAPEYRE, Mme PELISSIER) et 6 voix contre (M. BETHANCOURT, Mme CAIOLA, M. DELL'ORME, M. GOUVERNEUR, Mme HARRIS, Mme PICHEVIN)** d'approuver la délibération du comité syndicat du SIAEPA de Saint-Selve en date du 30 septembre 2015, portant sur la modification des articles 1 et 2 des statuts de ce syndicat à la carte (ajout dans l'objet du syndicat la désignation des communes de Castres Gironde, de Saucats et de Cabanac-et-Villagrains et modification de la présentation des compétences optionnelles exercées par les communes).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 55.